Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203582-20251211-CM111225D1-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CARADEC-BOCHER, Maire.

Etaient présents : CARADEC-BOCHER Stéphanie, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, EVEN Marina, HUET Alain, HENRY Ludivine, LABAT Gildas, ROLLAND Mathilde, ROLLAND Christophe

Absents excusés : LABARRE Magalie, ROPERS Manon, THOMAS Christian
Absent : Ludovic JOURDEN
Pouvoirs : Christian THOMAS pour Stéphanie CARADEC-BOCHER
Magalie LABARRE pour Pascal LE DU

Secrétaire de séance : Ludivine HENRY

Nombre de membres : **14**	Date de la convocation **: 05/12/2025**
Nombres absents **: 4**	Nombre de pouvoirs : **2**
Nombre de votants : **12**	

1.Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
De VALIDER le compte-rendu de la séance précédente.

Fait à TREGONNEAU, le .....
22 DEC. 2025

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le
Le Maire, 22 DEC. 2025

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Pour extrait conforme au registre,
Le
Le Maire, 22 DEC. 2025

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,

Le secrétaire de séance,